

COMMUNIQUÉ

Rappel d'interdiction d'accès à l'ancienne usine « interpêche-interfreeze »

Saint-Pierre, le 28 septembre 2026

Le service des affaires maritimes et portuaires de la DTAM rappelle à l'ensemble des usagers du port de Saint-Pierre-et-Miquelon que l'accès aux bâtiments constituant l'ancienne usine "Interpêche-Interfreeze" est interdit, conformément à l'arrêté préfectoral n°802 du 23 novembre 2020 relatif à la mise en sécurité du site et à l'interdiction d'accès à l'enceinte du bâtiment.

L'état de dégradation avancé des structures représente toujours un danger grave et immédiat pour toute personne ou véhicule pénétrant à l'intérieur de ces bâtiments.

Les expertises et constats réalisés confirment un risque élevé d'effondrement des tôles de toiture, ou d'autres éléments, fragilisés par les vents violents, la corrosion liée à l'environnement salin et l'humidité permanente.

La DTAM appelle donc chacun à la plus grande vigilance et au strict respect de ces interdictions afin d'éviter tout accident sur ce site dangereux. Il en va de la sécurité de tous.

Le non-respect de cette interdiction expose le contrevenant à de possibles conséquences financières et juridiques.